

## Mariette Sineau et Évelyne Tardy : *Droit des femmes en France et au Québec*

Mireille des Rivières-Pigeon

Volume 7, numéro 1, 1994

Familles

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/057783ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/057783ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue Recherches féministes

ISSN

0838-4479 (imprimé)

1705-9240 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

des Rivières-Pigeon, M. (1994). Compte rendu de [Mariette Sineau et Évelyne Tardy : *Droit des femmes en France et au Québec*]. *Recherches féministes*, 7(1), 164–166. <https://doi.org/10.7202/057783ar>

partie de la population polonaise à s'opposer aux préceptes de l'Église catholique en matière de sexualité, cette dernière étant désormais associée à une certaine résistance à l'égard de la domination du Parti communiste polonais. Tout laisse croire que l'influence pour le moins conservatrice de l'Église catholique pour ce qui est de la sexualité, de la contraception et de l'avortement agit sur les représentations et les comportements des jeunes. En effet, 60 p. 100 des jeunes de 13 à 17 ans qui ont donné leur opinion dans un récent sondage se sont opposés au maintien de la loi qui autorise l'avortement, les trois quarts allant même jusqu'à recommander une peine d'emprisonnement pour la femme.

Plus près de chez nous, Béatrice Godard montre comment la revalorisation de la maternité peut être récupérée à diverses fins et comment des femmes militant dans certains groupes « pro-vie » définissent la spécificité et le pouvoir féminin par la capacité d'enfanter. Ces dernières adoptent des positions critiques par rapport à la révolution sexuelle ; elles y voient un plus grand asservissement des femmes à une idéologie patriarcale et capitaliste, faisant d'elles les secondes victimes de l'avortement après les fœtus. Elles s'opposent avec force aux nouvelles techniques de reproduction autant pour ce qu'elles font subir à la procréation « naturelle » que pour ce qu'elles représentent quant au statut du fœtus.

Enfin, dans un survol historique relatant les principaux événements qui ont marqué les luttes féministes pour l'accès à l'avortement au Québec, Diane Lamoureux fait apparaître le paradoxe que représente la médicalisation de l'avortement : comment, en effet, concilier une plus grande autonomie des femmes par le contrôle de leurs capacités reproductives en confiant la gestion de ces services à des instances dont les fondements reposent précisément sur l'aliénation des personnes, et des femmes tout particulièrement ? Sa réflexion lui avait déjà permis d'avancer dès l'introduction que l'« histoire est loin de constituer un processus linéaire d'accumulation », ce qui a la portée d'une mise en garde. Voilà donc un livre passionnant que je recommande fortement.

*Bibiane Béliand  
Étudiante de 3<sup>e</sup> cycle  
Département d'anthropologie  
Université Laval*

**Mariette Sineau et Évelyne Tardy** : *Droit des femmes en France et au Québec 1940-1990*. Montréal, Les Éditions du Remue-ménage, 1993, 153 p.

Le mouvement féministe, nous le savons, a connu, après la Seconde Guerre mondiale, un essor considérable et a eu des conséquences d'une extrême importance dans la vie des femmes en France et au Québec. Mais, en ce qui concerne le statut de la femme, « les acquis juridiques et politiques sont fragiles et les acquis sociaux sont minces ». C'est ce que soulignent Mariette Sineau et Évelyne Tardy, auteures de l'ouvrage *Droits des femmes en France et au Québec, 1940-1990*, une analyse en deux volets de l'évolution des luttes, victoires et défaites des Françaises et des Québécoises.

Les auteures constatent que si, de 1940 à 1960, l'émancipation des Françaises a été plus importante en fait et en droit que celle des Québécoises, le

virage amorcé dans les années 1960 par la société québécoise aurait permis aux femmes du Québec l'obtention de gains aussi larges sinon plus que ceux des Françaises : un « rattrapage » qui se serait parfois transformé en « avancée ». Cette comparaison entre les droits des Québécoises et ceux des Françaises amènera les auteures à proposer des pistes d'interprétation ou d'explication selon la différence d'intensité et de rythme de ces évolutions « à la fois parallèles et divergentes ».

La première partie de l'étude de Sineau et Tardy, qui porte sur l'émancipation relative des Françaises, révèle que même si les codes civils enfermaient il n'y a pas aussi longtemps les Françaises comme les Québécoises dans un carcan très rigide, il n'en demeurait pas moins que les Françaises bénéficiaient, en pratique, de droits beaucoup plus étendus que ceux des Québécoises. Déjà, au début des années 1940, les Françaises mariées avaient la jouissance de leur capacité civile, alors que les citoyennes du Québec duplessiste et catholique n'avaient pas encore ce « privilège ». Elles constituaient aussi, et contrairement aux Québécoises, une part importante de la population active d'après-guerre. L'État avait organisé l'égalité salariale dans la fonction publique, congés payés et congés de maternité, crèches et maternelles, de telle sorte que les Françaises avaient pu acquérir une certaine indépendance professionnelle et intellectuelle plus tôt que les Québécoises. L'État français « régulateur des relations sociales » intervenait, légiférait pendant que le gouvernement de Maurice Duplessis se gardait bien de s'immiscer dans le rôle que s'était conféré l'Église catholique québécoise, soit celui de l'organisation d'une société où la mère au foyer était presque l'unique modèle féminin. Le clergé et les congrégations qui avaient en charge notamment les secteurs de la santé, de l'éducation du bien-être, et qui se disaient gardiens des valeurs morales traditionnelles du Québec, étaient en grande part responsables du retard de la libération féminine du Québec d'après-guerre.

La deuxième partie de l'analyse rappelle qu'avec la Révolution tranquille les choses ont commencé à bouger dans la belle province. Les changements ont été si radicaux que, sur cette lancée, le mouvement féministe québécois a fini par obtenir, au cours des années 1980-1990, certains gains dont ne jouissent pas encore les Françaises d'aujourd'hui. Certaines de ces victoires se retrouvent dans les dispositions de la *Charte des droits et libertés de la personne* de 1975, modifiée en 1982 et en 1984, notamment en ce qui a trait à la discrimination positive, aux programmes d'accès à l'égalité et au harcèlement sexuel. D'autres ont été acquises dans les domaines du droit fiscal et du droit civil (nom de la femme mariée, nom des enfants, notion de patrimoine familial à séparer à la dissolution du mariage quel que soit le régime matrimonial adopté, etc.) Ainsi, expliquent Mariette Sineau et Évelyne Tardy, c'est donc avec la fin de l'hégémonie de l'Église au Québec et grâce, entre autres, à l'organisation du mouvement féministe québécois qui a toujours tenu à collaborer avec des pouvoirs politiques plus interventionnistes qu'auparavant que l'« avancée québécoise » a pu s'effectuer. Cependant, si certains progrès ont été réalisés, beaucoup d'autres succès restent encore à obtenir, en particulier en ce qui concerne l'avortement ou les structures permettant aux mères d'exercer une activité professionnelle.

Comme l'exprime si bien Marie Lavigne dans l'avant-propos « le Québec n'est pas ce coin de planète où les femmes vivent tous les possibles et la France n'est pas non plus ce paradis pour machos où les femmes auraient si peu

d'espace ». En effet, ce mythe au sujet du statut des femmes de part et d'autre de l'océan se doit d'être combattu comme tous les autres mythes et préjugés ayant de tout temps contribué à retarder l'évolution des femmes dans les sociétés occidentales. Il ne faudrait pas que celui-ci, qui suggère qu'au Québec tout est fait et qu'en France tout reste à faire, ait les mêmes conséquences !

Il convient donc de souligner, en terminant, l'originalité de l'ouvrage de Sineau et Tardy qui offre une analyse comparative, à la fois précise et accessible, des droits des femmes en France et au Québec. Les pistes d'explication et de réflexion proposées par les auteures inviteront les Québécoises et les Françaises à s'interroger sur leurs acquis, à lutter pour les conserver et, enfin, à observer et à apprécier les stratégies élaborées de chaque côté de l'Atlantique.

*Mireille des Rivières-Pigeon  
Institut d'études judiciaires  
Université de Reims  
Champagne-Ardennes, France*

**Louise Warren** : *Léonise Valois, femme de lettres (1868-1936). Un portrait.* Montréal, L'Hexagone (Collection Itinéraires), 1993, 314 p.

Léonise Valois. Ce nom, celui que porta la première femme à publier au Canada français un recueil de poésie (*Fleurs sauvages*, 1910), n'a connu, jusqu'à aujourd'hui, que très peu d'échos. Femme de lettres, poète et journaliste, Léonise Valois apparaît pourtant, en ces temps où la parole au féminin ne trouvait que peu de place dans l'espace de la littérature, telle une figure remarquable. Pour combler le silence de l'histoire sur cette trajectoire exemplaire, Louise Warren a retracé, en un portrait, la vie de cette femme qui « n'a jamais cessé d'affirmer sa volonté d'écrire » (p. 14).

Établi selon l'ordre chronologique, suivant les événements qui ponctuèrent le parcours de Marie-Atala-Amanda-Léonise Valois, depuis sa naissance à Vaudreuil en 1868 jusqu'à sa mort à l'Hôtel-Dieu de Montréal en mai 1936, ce document biographique a le mérite de constituer le premier ouvrage entièrement consacré à celle qui fut aussi connue, par les lecteurs et les lectrices de l'époque, sous le pseudonyme d'« Atala ». C'est donc par ce geste de Louise Warren que la rencontre avec Léonise Valois nous est enfin possible. Un geste qui tient presque du don puisque ce livre contient, en plus de deux « cahiers de photographies », une chronologie et une bibliographie, des inédits choisis parmi la poésie, le journal intime et la correspondance de Léonise, extraits qui, jusqu'ici, ne s'étaient révélés qu'à la famille seule, héritière et « témoin de [c]es années de création » (p. 262). On se demande cependant s'il n'eût pas mieux valu réunir ces textes, les inconnus comme les connus, en un seul ensemble au lieu de les intégrer au récit de vie, comme l'a préféré Louise Warren, parfois en de malheureux contrepoints. De fait, une composition biographique de l'ouvrage — c'est-à-dire en deux parties : l'une consacrée à la vie, l'autre, à l'œuvre — aurait sans doute mieux servi l'entreprise de l'auteure et rendu moins difficile l'aventure d'une lectrice perdue ou d'un lecteur perdu parfois parmi tant de paroles, d'autant plus que se mêlent à elles, sous forme de témoignages, les « voix » de celles qui, de près ou de loin, ont aimé « tante Léo » et qui aiment encore à s'en souvenir. En somme, ce récit multiforme et